



Licenciement car pas de reclassement de poste

Par **fifine06**, le **06/12/2009** à **10:48**

Bonjour,

Après avoir été 1 an en arrêt maladie et un an en non disponibilité dans l'entreprise et deux refus du dossier d'invalidité ma mère doit reprendre son poste mais elle est inapte a son poste ATSEM dans les écoles (fonctionnaire)et il n'y a pas de reclassement de poste donc ils vont la licencier ,mais étant fonctionnaire on lui a dit qu'elle ne percevrais pas d'indemnité après son licenciement pendant trois ans Est ce normale
Je voulais savoir qu'elle droit et qu'elle indemnité pourrait elle percevoir après son licenciement si celui la est justifier

Merci mes salutations